



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 09 avril 2026

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Sebastien PICCA

Présent(s) : Olivier FREMIOT - Bruno GLISE

Absent(s) Excusé(s) : Claude ADAM

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème score & FMI

*Reports/Modifications

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité Seniors	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U18	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U18	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U16	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U16	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 CDM	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité CDM	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 Vétérans	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité Vétérans	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 +45 ANS	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité +45 ANS	¼ de Finale	½ Finale

Date de jeu :	02/05/2026
Coupe 77 U15	½ Finale
Coupe Comité U15	½ Finale
Coupe 77 U14	½ Finale
Coupe Comité U14	½ Finale

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54689988	05/04/26	+45 ANS	F	OL LOING 35	AVONNAISE 35	50€

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54689189	05/04/26	+45 ANS	C	BUSSY/MAGNY 35	TRILPORT 35	50€

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54696488	29/03/26	U16	D3C	BUCCEENNE 21	OZOIR FC 22	80€
Score non transmis :						
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante Buceenne 21., et donne match gagné à l'équipe visiteuse Ozoir, (3 points ; 0 but).						

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54685625	29/03/26	U16	D3F	MONTEREAU 22	GATINAIS 21	80€
Score non transmis :						
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante Montereau 22, et donne match gagné à l'équipe visiteuse Gatinais, (3 points ; 0 but).						

PROBLEME FMI

REPORTS/MODIFICATIONS
Toutes Compétitions District

Coupe – Match sans date

Championnat - Match sans date

Week-end du 11 et 12 avril 2026

MATCH 53547658 VILLEPARISIS 21 – MEAUX CS ACADEMY 23 U14 D2A du 11/04/2026

17/03/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 09/04/2026 à 18h45 au lieu du 11/04/2026 à 15h00
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX CS ACADEMY

22/03/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13h30 au lieu du 11/04/2026 à 15h00
REFUS AUTOMATIQUE : DEMANDE NON VALIDEE DANS LES DELAIS

MATCH 53547655 ENT CSD/OTHIS/ST PAT 21 – CLAYE SOUILLY 22 U14 D2B du 11/04/2026

08/04/2026-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **ENT CSD/OTHIS/ST PAT** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 15h30
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CLAYE SOUILLY

MATCH 54705907 LAGNY 22 – COUNTRY ACADEMIE 22 U14 D4C du 12/04/2026

08/04/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LAGNY** pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 15h30
REFUS AUTOMATIQUE : DEMANDE NON VALIDEE DANS LES DELAIS

MATCH 53546149 GRETZ 31 - CESSON 31 VETERANS D3B du 12/03/2026

18/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 12/04/2026
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GRETZ

MATCH 53549482 MELUN FC 22 – VAL D'EUROPE FC 21 U16 D1 du 12/04/2026

07/04/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 12H30

Demande Refusée par le club de VAL D'EUROPE (07/04/2026)

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

La demande ayant été formulée le 07/04/2026

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

MATCH 53550225 SENART M. 23 – MONTEREAU 21 U16 D2C du 12/04/2026

08/04/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SENART M** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 12h00

REFUS AUTOMATIQUE : DEMANDE NON VALIDEE DANS LES DELAIS

MATCH 54685881 BRIE FC 22 – FC LE PIN 21 U18 D3A du 12/04/2026

06/04/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIE FC** pour disputer la rencontre à 16H30 au lieu de 13H00

Demande Refusée par le club de FC LE PIN (07/04/2026)

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

La demande ayant été formulée le 06/04/2026

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

08/04/2026-Demande de modification de date par courriel du club de **FC LE PIN** pour disputer la rencontre le :26/04/2026, le 01/05/2026, le 03/05/2026 ou le 08/05/2026 au lieu du 12/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIE FC

MATCH 53541201 SENART M. 3 – SAVIGNY FC 1 SENIORS D2C du 12/04/2026

08/04/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SENART M.** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 14H30

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Si la demande intervient après le mardi, l'accord du club visiteur est demandé.

La demande ayant été formulée le 08/04/2026

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE SAVIGNY FC

Week-end du 18 et 19 avril 2026

MATCH 53547657 PONTAULT UMS 21 – OZOIR FC 21 U14 D2A du 18/04/2026

07/04/2026- Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre le 16/04/2026 à 19h00 au lieu du 18/04/2026 à 14H00

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE OZOIR FC

MATCH 55568216 CRECY FC 21 – PONTAULT UMS 21 COUPE 77 U18 du 19/04/2026

25/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CRECY FC** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 19/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT UMS

Week-end du 25 et 26 avril 2026

MATCH 54706544 GATINAIS VL 21 – BOIS LE ROI 21 U14 D3C du 25/04/2026

07/04/2026-Demande de modification de date par courriel du club de **BOIS LE ROI** pour disputer la rencontre à une autre date.

Le club de Bois le Roi étant à l'initiative de cette demande, il lui appartient de formuler des propositions de report au club adverse.

Informations transmises aux 2 clubs :

Dates communes restent disponibles pour les 2 équipes :

- Le 18/04/2026
- Le 01/05/2026 ou le 02/05/2026
- Ainsi que d'éventuelles dates en semaine, jours et horaires à définir

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GATINAIS

MATCH 54706544 GATINAIS VL 22 – OL LOING 22 U14 D4F du 25/04/2026

02/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre le 02/05/2026 au lieu du 25/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OL.LOING

MATCH 54687629 MOUROUX 31 – MORMANT FC 33 VETERANS D4B du 26/04/2026

16/03/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à Mormant au lieu de Mouroux

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE MOUROUX

MATCH 54696352 VAIRES 77 23 – PLAINE/CLAYE 24 U16 D3B du 26/04/2026

12/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 10/05/2026 au lieu du 26/04/2026

L'équipe de Plaine/Claye 24 ayant déjà une rencontre le 10/05/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Vendredi 01^{er} mai 2026

MATCH 54938970 VFFA 77 31 – ROISSY FC 31 VETERANS D1 du 01/05/2026

07/04/2026- Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VFFA** pour disputer la rencontre le 17/04/2026 à 20h30 au lieu du 01/05/2026 à 9H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ROISSY FC

Week-end du 02 et 03 mai 2026

MATCH 54687365 LCR ASLE 5 – BRAYTOIS 5 CDM D2B du 03/05/2026

26/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BRAYTOIS** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 03/05/2026

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE LCR ASLE

MATCH 54687781 CPSP 31 – MONTEREAU 31 VETERANS D4C du 03/05/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 03/05/2026

La nouvelle date du 26/04/2026 n'étant plus disponible pour le club recevant, cette demande ne pourra pas aboutir.

Vendredi 08 mai 2026

MATCH 56546328 BAGNEAUX N. 31 – MORET VENEUX 31 VETERANS D3C du 08/05/2026

01/04/2026- Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre le 07/05/2026 à 20h00 au lieu du 08/05/2026 à 9H30

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE MORET VENEUX

Week-end du 09 et 10 mai 2026

Club de SERVON :

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Match n°53540468 Servon 1 – Senart Moissy 2 Seniors D1 du 10/05/2026

Considérant que l'équipe Seniors 1 de Servon bénéficie d'un horaire spécifique pour la saison (15h30 au lieu de 15h00),

Considérant l'application stricte de l'article 10.5 du RSG, l'horaire de la rencontre Seniors D1 doit être ajusté afin de respecter l'horaire officiel, soit 15h00 au lieu de 15h30.

Ajustements des rencontres précédant le match Seniors D1

1. Match n°53696653 – Servon 21 / Melun FC 21 – U16 D3D

Considérant la nécessité de respecter l'enchaînement des rencontres sur les installations, L'horaire est modifié à 13h00 au lieu de 13h30

2. Match n°53545352 – Servon 31 / Nanteuil 31 – Vétérans D2B

Considérant la même contrainte organisationnelle, L'horaire est modifié à 11h00 au lieu de 11h15.

La Commission acte la reprogrammation des trois rencontres mentionnées ci-dessus.

Les nouveaux horaires sont désormais validés et effectifs.

MATCH 53544277 BRIE EST FC 5 – ST GERMAIN LAVAL 5 CDM D1 du 10/05/2026

09/04/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST GERMAIN** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 10/05/2026

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE BRIE EST FC

MATCH 53550227 PONTIERRY 21 - BAGNEAUX 21 U16 D2C du 10/05/2026

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de St Fargeau Ponthierry

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE PONTIERRY

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53548512 COUNTRY ACAD. 21 – LIEUSAIN 22 U14 D3C du 16/05/2026

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun

enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

23/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY**

ACADEMIE pour disputer la rencontre le 02/05/2026 à 15h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

25/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY**

ACADEMIE pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 54704751 SENART M. 2 – BOIS LE ROI 1 U15 D2C DU 16/05/2026

16/03/2026-Demande de modification de date par courriel du club de **SENART M.** pour disputer la rencontre le 11/04/2026 au lieu du 16/05/2026

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE BOIS LE ROI

MATCH 53546160 CHATELET 31 – CESSON VSD 31 VETERANS D3B du 17/05/2026

14/03/2026-Demande de modification de date d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON**

VSD pour disputer la rencontre le 13/05/2026 à 20h00 au lieu du 17/05/2026 à 09h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 53542016 PONTAULT UMS 2 – NANTEUIL 1 SENIORS D3B du 17/05/2026

29/01/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations...

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS DISTRICT

Considérant que lors de sa réunion du **09/12/2025**, le **Bureau du Comité Directeur du District a entériné le déclenchement du Relevé n°55 avec la planification, ci-après :**

- **édition du relevé le 15/12/2025**

- **échéance de paiement fixée au 05/01/2026**

- **limite de paiement avant application des dispositions réglementaires le 16/01/2026 à 12h00**

Considérant que le Comité Directeur du 29/01/2026 a pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 15/12/2025, et a décidé de faire application des dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif Général du District à l'encontre des clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière à compter du 17/01/2026.

Pour mémoire, extrait de l'article 3.5 :

« ... La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière. Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles. La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés. ... »

La date d'effet de la sanction sportive a été fixé au 17/01/2026 par le District.

CLUB DE BOIS LE ROI (524239) :

Situation régularisée au 02/04/2026

SENIORS D3E

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 27/03/2026 et le 01/04/2026, le club n'avait pas régularisé sa situation,

Considérant que l'équipe Seniors 1 a eu 1 match programmé sur cette période :

- 29/03/2026 Bois le Roi 1 – Nandy Fc 1

La Commission,

Fait application de la décision du Comité Directeur du District du 29/01/2026 et retire 1 point ferme au classement 2025/2026 à l'équipe de **BOIS LE ROI 1** évoluant en **SENIORS D3E**.

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
AVONNAISE US FOOT 22	U16	D3 E	57 €
BRAYTOIS 5	CDM	D2 B	57 €